

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1033 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1033

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de cinq mille trois cent dix-neuf francs Djibouti (5.319 F.D.) est accordée à M. Yousseuf Migane, manœuvre auxiliaire au Service des Travaux Publics, victime d'un accident du travail survenu le 31 octobre 1962. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget du Service Local de l'exercice 1963, chapitre 1, article 2, paragraphe 2.